

Les mécanismes sociaux d'une perpétuation économique : les papetiers auvergnats à l'époque moderne

PIERRE CLAUDE REYNARD*

La longévité de nombreux foyers manufacturiers de l'ère pré-industrielle est remarquable, atteignant ou dépassant souvent deux ou trois siècles. Les cas les plus intéressants sont naturellement ceux où cette permanence des structures de production n'est pas due à la présence de ressources uniques, à de considérations stratégiques ou à des privilèges royaux. Une longue période de maturité doit se comprendre comme une phase économique distincte, riche de ses propres stratégies centrées autour de volontés de permanence, convenant aux incertitudes économiques de l'époque moderne et, plus spécialement, aux cohésions d'un foyer de manufactures concentrées de moyenne envergure.

The longevity of many pre-industrial manufacturing centres is remarkable, often stretching over several centuries. The most interesting cases are those that are not the result of such particular circumstances as the presence of unique resources, strategic location, or royal privilege. A long period of economic maturity should be seen as a distinct economic phase rather than a hiatus between expansion and decline. It fostered entrepreneurial strategies intended to mitigate the economic uncertainties of the early modern period and cultivate the flexibility of existing social structures.

LES FOYERS de manufacture de l'époque moderne proclamèrent souvent l'ancienneté de leur lignage : dans le monde du commerce, comme ailleurs, des précédents flatteurs pouvaient étayer une demande ou justifier un privilège. Le scepticisme de chercheurs contemporains peut parfois réduire de quelques siècles de telles prétentions, mais la longévité de nombreuses régions industrielles n'en demeure pas moins impressionnante¹. La continuité d'une industrie en un même site sur deux ou trois siècles ne doit pas

* Pierre Claude Reynard est professeur adjoint au département d'histoire de la University of Western Ontario.

¹ Parmi tant d'autres exemples, citons les cas de plusieurs centres métallurgiques français qui ont récemment fait l'objet d'un vaste effort d'inventaire sous la direction de J.-F. Belhoste (série des *Cahiers de l'inventaire : l'ancienne métallurgie dans le département des Vosges*, Paris, Ministère de la culture, 1988; *La métallurgie du fer dans les Ardennes (XVI^e-XIX^e siècle)*, 1987; *Les forges du pays de Châteaubriant*, 1984; *Fonte fer acier Rhône-Alpes XV^e-début XX^e siècle*, 1992).

être attribuée simplement à la langueur du rythme des échanges à l'époque pré-industrielle. Elle fut aussi le fruit d'espoirs et de décisions voulant contrer l'inévitable érosion des constructions humaines par le temps. L'étude qui suit expose le souci de longévité sous-tendant les mécanismes sociaux et économiques déployés par les papetiers du Livradois (Auvergne, France) pour assurer le succès de leurs moulins.

Plusieurs facteurs rendent la pérennité de ce foyer industriel remarquable. Il réunit des entreprises concentrées (par opposition aux fabriques dispersées aux contours plus flous), d'envergure notable et pourtant très commune, soumises aux aléas du marché (c'est-à-dire n'ayant pas été directement soutenue par l'État), échappant à tout cadre corporatif et libres de déterminisme géographique fort. Ses permanences démentent le lien trop facilement tissé entre la modicité de l'investissement fixe et l'intermittence de la production avant la révolution industrielle. Elles corrigent, sans les nier, les interprétations cycliques dont l'histoire économique est familière, qui voit par exemple l'esprit d'entreprise ou le dynamisme technique s'essouffler ici pour renaître ailleurs. L'étude qui suit s'intéresse aux longues périodes de maturité qu'encadrèrent parfois ces rythmes. Les volontés de perdurer n'ont reçu que peu d'attention, parce qu'essors et déclins sont plus facilement remarquables. La maturité est pourtant plus qu'une fugitive transition entre progrès et décadence. Elle est une phase économique distincte, riche de ses propres stratégies centrées autour de volontés de permanence.

Plusieurs champs de recherches encadrent notre analyse. Des intentions de stabilisation ont d'abord été décelées dans le cadre de stratégies de production dites « alternatives », c'est-à-dire autres que les spécialisations caractéristiques des productions de masse. Ancrées dans les structures sociales plus que dans l'immédiat des formes du travail, de telles ambitions de contrôle du devenir économique d'une communauté exigèrent une prise de conscience par les agents économiques des divers contextes entourant leurs actions². Nous verrons en effet que les attachements aux structures de la maturité explorés ici furent moins subis que pensés pour concilier les demandes des marchés avec les valeurs sociales chères au groupe. Le second axe de recherche auquel se rattache notre analyse concerne l'évolution de la compréhension des phénomènes économiques. L'époque moderne ignorait l'idée de croissance économique illimitée. Jusqu'alors, l'essor économique se comprenait comme réparateur d'un désastre humain ou naturel, ou, au

2 R. Duplessis et M. C. Howell, « Reconsidering the Early Modern Urban Economy: The Cases of Leiden and Lille », *Past and Present*, vol. 94, 1982, p. 49–84; P. Scranton, *Proprietary Capitalism: The Textile Manufacture at Philadelphia, 1800–1885*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1983; A. Dewerpe et Y. Gaulupeau, *La fabrique des prolétaires. Les ouvriers de la manufacture d'Oberkampf à Jouy-en-Josas, 1760–1875*, Paris, Presse de l'École normale supérieure, 1990; C. F. Sabel et J. Zeitlin, introduction, *World of Possibilities: Flexibility and Mass Production in Western Industrialization*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1997; A. Faure, « Petit atelier et modernisme économique : la production en miettes au XIX^e siècle », *Histoire, économie et société*, vol. 5, n^o 4, 1986, p. 531–537.

mieux, comme quête d'un idéal d'équilibre toujours précaire et borné³. Des exemples de développement économique existaient évidemment, qui suscitèrent des imitateurs. Cependant, avec le passage du temps, ils tendaient à être transformés en acquis à préserver ou en idéal à retrouver, mettant l'accent sur la perpétuation d'une situation plutôt que sur ses origines. La fidélité aux formes d'un succès éprouvé était d'autant plus raisonnable que nul n'ignorait, au XVIII^e siècle encore, la précarité des bien-être physiques⁴. La présente étude se tourne vers les attitudes d'entrepreneurs fonctionnant dans un tel contexte, rejoignant en cela un troisième terrain d'enquête.

Il y a longtemps déjà, Pierre Léon associait la révolution industrielle à la percée de l'« industriel », « homme nouveau » distingué par des volontés d'expansion, de concentration et d'innovations entièrement centrées sur les mécanismes de production. Des synthèses plus récentes ont souligné la diversité des valeurs sociales et politiques qui avaient guidé les stratégies de ses prédécesseurs. Au niveau le plus général, de nombreux travaux ont montré que leurs succès et leurs échecs dépendirent largement d'un cadre institutionnel et politique d'évolution lente. L'esprit d'entreprise sut, à l'époque moderne, cultiver les faveurs d'un état soucieux de grandeur, les talents de corporations moins rigides qu'on l'avait cru, ou les bas coûts d'une main-d'œuvre rurale, autant qu'il sut exploiter les goûts d'un public déjà impatient de consommer ou des avancées techniques parfois non négligeables. D'autres se sont attachés à exposer, au contraire, les plus proches réseaux ayant soutenu les initiatives marchandes ou manufacturières, tissés par la religion, la langue, la parenté, ou, tout simplement, des intérêts communs dans une industrie ou un commerce⁵. Ce sont des liens de niveau intermédiaire, rattachant l'entreprise au milieu l'accueillant, campagne et ville proche du *pays* des horizons locaux, qui nous retiendront ici. L'ère moderne ne pensait guère

3 J.-Y. Grenier, « La notion de croissance dans la pensée économique française au 18^e siècle (1715–1789) », *Review – Fernand Braudel Center*, vol. 13, 1990, p. 499–549.

4 L'étude la plus remarquable des liens entre précarité économique pré-industrielle et attachement de toute une région à un équilibre stable est celle de P. Musgrave, *Land and Economy in Baroque Italy: Valpolicella, 1630–1797*, Leicester (Angleterre), Leicester University Press (distribué en Amérique du Nord par St. Martin's Press), 1992. P. M. Hohenberg a récemment noté le peu d'attention portée aux « efforts [entrepris] pour stabiliser le type et le volume de production[s] industrielle[s] », ajoutant que « l'on peut comprendre de nombreux comportements économiques urbains comme ayant cherché à limiter ou annuler l'impact de chocs [économiques] externes » (« Urban Manufactures in the Proto-industrial Economy: Culture Versus Commerce? » dans *Markets and Manufacture in Early Industrial Europe*, sous la direction de M. Berg, Londres et New York, Routledge, 1991, p. 159–172, citations p. 169, traduction personnelle).

5 P. Léon, dans *Histoire économique et sociale de la France*, sous la direction de Labrousse *et al.*, Paris, 1970, tome 2, p. 224. Une série d'articles consacrés aux « demande d'institutions » de la part des acteurs de la vie économique est parue dans la *Revue du Nord*, vol. 76, 1994. La diversité des contextes est aussi évidente dans les essais rassemblés par O. U. Janzen, *Merchant Organization and Maritime Trade in the North Atlantic, 1660–1815*, St. John's (Terre-Neuve), 1998. Voir aussi les synthèses récentes de R. S. Duplessis, *Transitions to Capitalism in Early Modern Europe*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1997, et P. Delsalle, *La France industrielle aux XVI^e – XVII^e – XVIII^e siècles*, Paris, Éditions Ophrys, 1993.

l'activité économique en termes abstraits, et les visionnaires ou aventuriers capables de monter une affaire de toutes pièces, ici ou là, restaient des exceptions. L'entreprise s'inscrivait généralement dans des circuits économiques pré-existants, et même lorsque ceux-ci étaient d'envergure nationale, de nombreuses décisions relevaient d'un cadre géographique, social et économique précis et limité. Nous voudrions suggérer que, dans ce cadre, l'esprit d'entreprise put aussi être centré sur la volonté de durer, sorte de principe d'accumulation temporelle convenant aux incertitudes économiques de l'époque moderne et, plus spécialement, aux cohésions d'un foyer de manufactures concentrées de moyenne envergure. Dans l'univers des moulins (comme, peut-être, dans celui mieux connu de l'artisanat), de longues phases de maturité économique peuvent témoigner d'un individualisme aussi résolument industriel qu'averti des équilibres l'entourant.

Une manufacture et son contexte

L'Auvergne, province montueuse du centre de la France, demeurait le principal producteur européen de papier de qualité à la veille de la Révolution⁶. Les moulins auvergnats étaient, pour la plupart, groupés autour de deux petites villes dynamiques, Ambert et Thiers. Ce sont ceux d'Ambert, réputés pour leur papier d'imprimerie, qui retiendront notre attention. Leur ancienneté fut souvent affirmée. En 1772, l'inspecteur des manufactures Jubié notait prudemment que des moulins à papier battaient déjà en ces vallées « avant le XV^e siècle ». Même lorsqu'il portait, peu après, leur origine au XIII^e siècle, ce commis restait en deçà des dépositions faites par plusieurs papetiers lors d'un long procès devant la Table de Marbre un siècle auparavant : ceux-ci n'avaient pas hésité à faire remonter l'histoire de leurs moulins au XI^e siècle ! Au XIX^e siècle, alors que la papeterie livradoise expirait et que les origines asiatiques de ce métier étaient établies, des versions très cohérentes de ses débuts auvergnats furent forgées. Celles-ci célébraient les initiatives de croisés ayant recréé sur les versants ouest des Monts du Forez les moulins qu'ils avaient pu admirer en Terre Sainte⁷. C'est en fait au dynamisme de la seconde moitié du XV^e siècle, et en particulier à l'essor de Lyon et de ses imprimeries, que la papeterie d'Ambert doit sa gloire. Elle s'étend au moins sur trois siècles⁸. Sans être exceptionnelle, cette longue

6 Pour une description détaillée de cette industrie, voir J. de La Lande, *Art de faire le papier*, Genève, Slatkine Reprints, 1984; première édition 1761. Brève introduction chez A. Chevallier, « La matière première : le papier », *Histoire de l'édition française*, sous la direction de H.-J. Martin et R. Chartier, [Paris], Promodis, 1882–1984.

7 Archives départementales du Puy-de-Dôme (par la suite cette référence sera omise, l'ensemble des cotes d'archives citées provenant de ces fonds, sauf indication contraire), 1 C 526, 532 (rapports Jubié) et 1 C 537 (citant la date de 1300). Jugement devant la Table de Marbre daté 12 octobre 1678, H. Pourrat, *Dans l'herbe des Trois Vallées*, Paris, A. Michel, 1943, p. 119–124; C. Dravaine, « Les moulins à papier d'Ambert », *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 25, 1939, p. 59–83; H. Alibaux, *Les premières papeteries françaises*, Paris, 1926, p. 131–153.

8 M. Boy, *Histoire de la papeterie livradoise*, Ambert (France), Groupe des recherches archéologiques et historiques du Livradois-Forez, 1995, p. 30–38.

prééminence soutient avantageusement la comparaison avec d'autres foyers français. La fabrication du papier s'était d'abord installée en Champagne, près de Troyes, au XIV^e siècle, mais les battoirs de cette région avaient perdu leur importance au XVI^e siècle. Leurs voisins des Vosges périclitèrent un siècle plus tard, pour renaître alors que la monarchie tombait. L'Angoumois, second centre papetier français à la fin de l'Ancien Régime, ne remontait guère qu'au XVII^e siècle, quoiqu'il fût destiné à un bien meilleur XIX^e siècle que l'Auvergne. D'autres foyers purent se vanter de longues traditions papetières, mais à moindre niveau de performance (Périgord, Bretagne et Normandie, entre autres).

Définition d'une continuité socio-économique

La stabilité de ce foyer industriel peut s'apprécier à plusieurs niveaux, et en premier lieu à celui de ses structures physiques. Plutôt qu'Ambert ou les rives de la Dore, gros affluent de l'Allier, les moulins animaient trois étroites vallées au flanc des Monts du Forez. Une dizaine de kilomètres au nord d'Ambert battaient ceux de la Forie. À l'est de la ville, les moulins de Valeyre s'égrenaient sur deux ruisseaux, Goure et Lagat. Finalement, le Grandrif faisait tourner les usines de Chadernolles, à une douzaine de kilomètres au sud-est d'Ambert, complétant les « Trois Vallées ». Les emplacements des moulins sont bien connus à partir des années 1670, grâce aux enquêtes de l'administration et aux dossiers fiscaux qui subsistent. Les travaux d'historiens locaux ajoutent que tous les sites papetiers étaient occupés dès le milieu du XVI^e siècle. Tout en tenant compte d'inévitables fermetures temporaires, on peut affirmer que, bon an mal an, quelque 50 moulins produisirent un papier réputé bien au-delà des frontières du royaume durant plus de deux siècles et demi⁹. Peut-être encore plus remarquable est la permanence de l'envergure des entreprises papetières. Parce qu'il y eut toujours des fabricants possédant plus d'un moulin, ce sont environ 40 entreprises que l'on rencontre aux XVII^e et XVIII^e siècles, période mieux connue. On ne décèle pas ici de restructuration brutale, de concentration ou d'effritement prononcé des entreprises. Les noms des papetiers changent naturellement au fil des ans, mais leur nombre et leur hiérarchie — comme nous le verrons — varient peu¹⁰.

Soulignons que la permanence des structures de ce groupe ne fut cer-

9 Les *états des papeteries* disponibles remontent au début des années 1670 (I C 485, 491, 504, 506, 511, 520, 530, 532; L 2917; Bibliothèque nationale, manuscrits français (par la suite BN mf), nouvelles acquisitions, n° 7455, f. 42). Boy, *Histoire de la papeterie*, recense la plupart des installations (p. 28, 30–32, 38, 40, 43, 45–47, 52, 60, 71, 84–87, 96, 112, 116 et 121).

10 Une remarquable série de rôles de taille remontant aux dernières décennies du XVII^e siècle permet de reconstruire le profil des entreprises pour le dernier siècle de l'Ancien Régime (série B IS, au nom des paroisses). Pour la période antérieure, diverses généalogies complètent nos connaissances, qui bien sûr deviennent moins solides au fil des ans (voir par exemple Boy, *Histoire de la papeterie*, p. 47, 71, 84–87, 112).

tinement pas le résultat d'une conjoncture stagnante. Bien au contraire, elle s'inscrit dans un contexte de croissance économique forte et rapide, bien qu'entachée de revers. Les chiffres dont nous disposons ne concernent qu'une partie de la période moderne, du début des années 1680 au début du XIX^e siècle, durant laquelle la production annuelle — en poids — des moulins auvergnats fut multipliée par cinq¹¹. Cependant, il y a peu de doute que la papeterie avait déjà vécu une longue croissance nourrie d'un essor intellectuel, administratif et économique de grande envergure. Il est tout aussi certain que les replis furent également nombreux au fil de ces siècles, ceux qui marquèrent le dernier siècle de l'Ancien Régime étant les mieux connus. Le but des mécanismes que nous allons explorer était précisément d'amortir les secousses liées aux accélérations et décélérations du marché. Parce que les chiffres dont nous disposons forment des séries discontinues dont les chronologies correspondent trop rarement, une seule illustration chiffrée de cette volonté est possible. Elle concerne une période mouvementée du XVIII^e siècle ouverte en 1739 par une crise sérieuse. De 1739 à 1776, la production de ces vallées chuta de près de moitié avant de rebondir et presque tripler. À ces fortes fluctuations de la production ne correspondent que de modestes variations du nombre de fabricants actifs : seules six entreprises sur trente-neuf fermèrent temporairement leurs portes au plus fort de la crise et cinq d'entre elles avaient repris le travail bien avant 1776¹².

Enfin, il convient d'éliminer de suite trois causes possibles de l'endurance de ce foyer industriel. La géographie, qui avait bien sûr contribué à la naissance de ces moulins, ne fut pas assez généreuse pour en expliquer la longue prospérité. L'imprimerie lyonnaise s'étiola dès le XVI^e siècle et Paris devint un marché vorace mais lointain; la matière première, le chiffon, vint toujours de loin à dos de mulet, de régions plus peuplées et plus riches; et les ressources hydrauliques des vallées papetières, bien que célébrées, ne furent en fait que médiocres et l'objet d'incessants litiges¹³. L'état, pour sa part, ne joua qu'un rôle effacé dans le destin des moulins d'Ambert. La papeterie était une industrie libre, dont les structures ne furent

11 Ambert produisait environ deux tiers du papier auvergnat. Chiffres de production en 1 C 485, 491, 504, 506, 511, 520, 524, 526, 530, 532, 613; L 2917; A. Poitrineau, *Le Puy-de-Dôme au soir de la Révolution*, Clermont-Ferrand (France), Institut d'étude du Massif-central, 1989, p. 193; P. Boissonade, *Colbert; le triomphe de l'étatisme, la fondation de la suprématie industrielle de la France, la dictature du travail, 1661-1683*, Paris, Rivière, 1932, p. 23. Leur utilisation demande une analyse de l'évolution du prix du papier, qui est possible grâce aux livres de compte des entreprises Dupuy (2 E 519, 520, 521) et Berger (à Thiers, 3 J 42).

12 1738 : 638 tonnes (39 fabriques); 1750 : 367 tonnes (chute de 43 %; 33 fabriques); 1776 : 946 tonnes (augmentation de 158 %; 38 fabriques).

13 Voir les chiffres donnés par J.-L. Boithias et C. Mondin, *Les moulins à papier et les anciens papetiers d'Auvergne*, Éditions Créer, 1981, p. 66-71. Exemples de difficultés concernant les « rivières papetières » : B AM 64, 14 novembre 1728; B AM 67, 17 août 1731; 1 C 491, 1731; 1 C 495, 1732, 1 C 511, rapport Fontfreyde, 1750.

fixées ni par des corporations ni par Versailles. Le pouvoir central définit bien, de 1671 jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, certains paramètres de la production, mais ces efforts furent moins contraignants qu'on ne l'a souvent dit, et bientôt abandonnés. Quiconque en avait les moyens pouvait monter un moulin et le conduire à son gré¹⁴. Finalement, la pérennité des techniques papetières du XIV^e au XVIII^e siècle ne saurait rendre compte de celle des moulins d'Ambert, d'abord parce qu'elle ne fut que toute relative. Un flot soutenu d'améliorations enrichit ce métier comme tant d'autres, avant même que l'apparition des « cylindres hollandais » au XVIII^e siècle n'annonce une mécanisation qui attendra le Premier Empire. Ensuite parce qu'elle n'empêcha ni l'essor ni le déclin d'autres régions, en France ou à l'étranger, ni même l'apparition de quelques très grandes entreprises. C'est justement parce que cette industrie ne cessa de changer qu'il faut comprendre la longévité de la papeterie livradoise comme le fait des hommes qui l'animèrent¹⁵.

Ainsi, la continuité qui fait l'objet de cette enquête se définit comme la présence, sur un ensemble de sites précis, d'un nombre important d'entreprises dont les dirigeants surent garder leur prépondérance sur des marchés européens en plein essor, trois siècles durant, tout en se protégeant au mieux des fluctuations du commerce papetier. Les appuis de cette longue vitalité furent à la fois économiques et sociaux, incluant notamment une solide base démographique.

Une main-d'oeuvre abondante et qualifiée

La réputation et l'abondance de la main-d'oeuvre papetière auvergnate provoquèrent plusieurs opérations de recrutement qui inquiétèrent les autorités, notamment lorsqu'elles venaient de l'étranger. Plus généralement, un flot modeste mais persistant d'émigration de papetiers du Livradois témoigne d'un équilibre démographique favorable aux moulins : ils ne manquèrent jamais de main-d'oeuvre, et celle-ci ne fut point paupérisée par une multiplication intempestive au delà de leurs besoins. L'émigration de compagnons

14 La vision traditionnelle des règlements de Versailles exagère fortement leur influence, tout en admettant qu'ils ne s'appliquèrent qu'à une étroite période de l'histoire de la papeterie (H. Gachet, « La réglementation en papeterie aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Courrier graphique*, n° 38, 1948, p. 41–48). Quant à la nature non-corporative de cette industrie, elle est cachée par l'omniprésence d'un langage issu du monde des corporations (voir l'admission, à contre-cœur semble-t-il, par deux hauts commis de Versailles, en 1736, du fait que la création d'un moulin demeurait libre, BN mf 21808, f. 89).

15 Outre les évolutions régionales mentionnées quelques pages plus hauts, il faut rappeler que la période moderne vit la naissance d'une forte industrie papetière en Angleterre et aux Pays-Bas, la renaissance des moulins de Gènes et d'Espagne, entre autres (faute de synthèse française, on consultera des études régionales, dont plusieurs sont citées ici, ou des études nationales, telle celle de D C. Coleman, *The British Paper Industry 1495–1960*, Oxford, Clarendon Press, 1958; les nombreuses améliorations apportées aux gestes et outils papetiers y sont aussi recensées). Voir en note 38 quelques mentions de « proto-usines » papetières.

auvergnats peut être suivie vers toutes les régions papetières du royaume¹⁶. Peu de noms originaires d'autres provinces sont par contre observables parmi ceux ayant travaillé dans les moulins livradois. Affirmer le caractère local du recrutement ouvrier des moulins livradois revient à nier, pour cette région du moins, l'importance souvent soulignée du compagnonnage errant dans ce métier. Cette affirmation est généralement étayée par des références aux « coutumes » ou « modes » définissant les modalités de réception du compagnon en voyage lors de son arrivée dans un moulin. Ces traditions et les disputes qu'y s'y attachèrent ne peuvent cependant pas renseigner sur le nombre de ces voyageurs qui trouvèrent emploi à Ambert. Rien dans les sources qui nous sont parvenues ne laisse croire qu'ils furent nombreux¹⁷. Au contraire, tout démontre les origines locales de la grande majorité de ceux qui ouvrirent aux cuves livradoises, suggérant une relative adéquation entre offre et demande de main-d'oeuvre. Même lorsque la croissance de la production fut évidente et rapide, ces battoirs trouvèrent dans leurs vallées les bras nécessaires.

Les conditions économiques dans lesquelles vivaient ces ouvriers semblent avoir été propices à l'équilibre de ce marché du travail. Une remarquable série de rôles de taille révèle un écart prononcé et durable entre les propriétaires de moulins et l'univers plus large des compagnons et autres employés des battoirs¹⁸. La papeterie était une industrie concentrée et

16 Exemples de recrutement pour d'autres régions : 1 C 485, 1711; 491, 1731; 502, 1740; 515, 1752; 540, 1789. Pour les liens d'Ambert avec d'autres centres papetiers : 5 E 12, dep. 451, 23 août 1691; nots. Chassaingne, 19 Fructidor An 2; J. Gladel, 2 novembre 1723; Maignet, 1 octobre 1777; M. Audin et A. Blum, « Le centre papetier Ambert-Beaujeu-Annonay », *Contribution à l'histoire de la papeterie en France* (CHPF ci-après), vol. 4, Grenoble, 1937; V. de la Combe, « Le centre papetier Velay-Forez », CHPF, vol. 6, Grenoble, 1950; M.-H. Reynaud, *Les moulins à papier d'Annonay à l'ère pré-industrielle*, Annonay, 1981, p. 16, 145; H. Chobaut, « Notes sur l'industrie du papier en Provence », *Mémoires de l'institut historique de Provence*, vol. 7, 1930, p. 77; P. Cordonnier-Détré, « Les anciennes papeteries du Maine », CHPF, vol. 1, Grenoble, 1934, p. 76; J. Gauthier, « L'industrie du papier dans les hautes vallées Franc-Comtoises du XV^e au XVIII^e siècle », *Bulletin et mémoires de la société d'émulation de Montbéliard*, vol. 26, 1897-1898, p. 41; F. Gerbaux, « La papeterie de Buges », *Bibliographe moderne*, n^{os} 1-2, 1903, p. 69 et suiv.; H. Stein, « La papeterie d'Essones », *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, vol. 12, 1894, p. 359.

17 Les réflexions sur les « coutumes » papetières et en particulier des droits de « bienvenue » et de « rente » sont fréquentes. Voir par exemple H. Gazel, *Les anciens ouvriers papetiers d'Auvergne*, Clermont-Ferrand (France), Institut d'étude du Massif-central, 1910, en particulier Troisième partie, ch. 2, « Les Usages »; Boithias et Mondin, *Les moulins*, p. 227-228; L. N. Rosenband, « Work and Management in the Montgolfier Paper Mill, 1761-1804 », thèse de doctorat, Princeton University, 1980, p. 84 et suiv. Dans les documents qui nous sont parvenus, les mentions de disputes liées à l'arrivée de compagnons « étrangers » concernent des moulins de Thiers plutôt que ceux d'Ambert (1 C 489, 490, 528, 532, 534, 539; un cas à Ambert, 1 C 499).

18 Pour cette analyse et d'autres qui suivent, les cotes du principal de la taille (disponibles pour le dernier siècle de l'Ancien Régime en série B IS au nom des collectes ou dans les dossiers des cotes d'office, 1 C 2873, 2899, 2937, etc.) furent pondérées pour tenir compte des variations tant du chiffre imposé à la paroisse que de celles du nombre des feux supportant cette demande. Elles furent ensuite rangées en trois catégories distinguant entre petites, moyennes et fortes cotes autour des pivots de 25 lt and 50 lt — chiffres pondérés donc sans signification directe (voir P. C. Reynard, « De l'utilisation des rôles de taille comme source dans l'étude de l'industrie papetière d'Ambert au XVIII^e siècle », *Cahiers d'histoire*, vol. 41, n^o 1, 1996, p. 39-60.

mécanisée qui demandait un fort investissement, et la possession d'un moulin séparait nettement la plus modeste famille de fabricants de ses voisins¹⁹. Au contraire, les cotes des ouvriers papetiers ne les distinguent guère de la majorité paysanne de ces paroisses. C'est là une observation quelque peu surprenante, lorsqu'on sait que l'érudition consacrée à la papeterie a toujours soutenu que les ouvriers papetiers formaient une élite du monde ouvrier, généreusement payée, solidement campée sur des fonds non négligeables, et éminemment capable de défendre ses privilèges face à ses employeurs²⁰. Les rôles de taille offrent une image plus conciliable avec la prospérité des moulins. Seuls quelques compagnons auraient pu « vivre du leur », c'est-à-dire de façon indépendante sur leurs bien-fonds. La grande majorité d'entre eux, cependant, possédaient une maison, un jardin, peut-être même quelques parcelles de terre et têtes de bétail. Trop minces pour assurer leur indépendance, ces biens les plaçaient néanmoins nettement au dessus du niveau d'un prolétariat démuné et garantissaient leur attachement à ces vallées²¹.

Un moulin moyen (une cuve, deux roues) demandant les services d'une dizaine de personnes, ceux d'Ambert employèrent entre 500 et 700 personnes à l'époque moderne. La cohésion de cette main-d'oeuvre était renforcée par sa concentration géographique. Tout au long du XVIII^e siècle, les rôles fiscaux recensent la presque totalité des papetiers en huit paroisses (38 fabricants et trois à quatre fois plus de feux ouvriers). De fait, la grande majorité d'entre eux vivaient en quatre paroisses dans lesquelles 32 familles de fabricants et un peu plus de 100 foyers ouvriers représentaient près d'un cinquième de la population²². Ces chiffres, ainsi que les quelques cas où les

19 Au XVIII^e siècle, quelques 10 à 20 000 *livres tournois* (lt) étaient nécessaires à l'établissement d'un moulin à papier. Le rapport « coût de l'établissement/nombre d'emplois créés » était pour la papeterie largement supérieur à 1 000 lt/emploi, en rendant l'accès difficile sinon impossible aux meilleurs ouvriers dont les salaires annuels ne dépassaient pas 400 lt, nourriture comprise (utilisation de ce quotient chez N. Stoskopf, *La petite industrie dans le Bas-Rhin 1810-1870*, Strasbourg, 1987, p. 130-134; P. Bairoch, *Révolution industrielle et sous-développement*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1974, p. 54-63). Sur les salaires, voir I C 506, 520, 527.

20 De là à faire porter sur les résistances ouvrières le blâme du déclin de la papeterie auvergnate il n'y avait qu'un pas, toujours franchi. Voir par exemple Gazel, *Les anciens ouvriers*, passim et notamment p. 247-269, ou H. Gachet, « Les grèves d'ouvriers papetiers en France au XVIII^e siècle jusqu'à la Révolution », *Revue internationale d'histoire de la Banque*, vol. 19, 1979, p. 171-190

21 A. Poitrineau place ce seuil de l'indépendance à cinq hectares en pays de moyenne montagne (*La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1965, p. 150-161). Au XVIII^e siècle, non seulement toutes les cotes (au principal de la taille et pondérées) ouvrières se rangent dans la plus basse catégorie de notre analyse, mais 14 % d'entre elles seulement atteignent 10 lt. Entre 1736 et 1743, la cote de L. Fritesse de Valeyre atteint 20 lt pour son industrie, une maison, un peu moins de ½ ha de jardin, 1 ha de terre, des prés rapportant 72 qtx de foin, 4 vaches et une douzaine de brebis. À la même époque, des cotes supérieures à 5 lt signalent la jouissance d'une petite maison (« pouvant se louer » 5-10 lt/mois), moins de ½ ha de jardin et 10 qtx de foin.

22 À ces chiffres on pourrait ajouter les noms de quelques artisans travaillant surtout pour les moulins (menuisiers, formaires). Les huit paroisses sont : Job, Saint-Martin-des-Olmes, Valeyre, Chaderrolles, Valcivières, Le Mas, Grand-Rif et Chaumont. L'essor démographique du siècle dilua la présence papetière dans la région, le nombre de feux des huit paroisses passant de 1 300 à près de

noms de ceux travaillant dans un moulin sont connus, montrent que, le plus souvent, plus d'une personne par famille travaillaient aux moulins. Cette structure familiale de l'emploi s'explique par la division des tâches caractéristique de la papeterie. Quatre ou cinq postes de travail demandaient un apprentissage sérieux et des talents certains, se prêtant à une défense des positions acquises, au niveau des salaires mais aussi du recrutement : ces compagnons étaient à même de favoriser l'emploi de membres moins qualifiés de leurs familles pour les cinq ou six autres tâches²³. Cette concentration des emplois au sein d'un groupe restreint de familles facilita l'adéquation entre demandes et offres d'emplois papetiers. En effet, les diverses étapes de la préparation du papier pouvaient être dissociées. Le tri et découpage des chiffons, la finition des feuilles et l'emballage des rames étaient des tâches féminines qui n'avaient pas à être synchronisées aux travaux des hommes, allant du pourrissage et pilonnage des chiffons au travail en cuve et pressage des feuilles (certaines discontinuités pouvaient aussi s'introduire dans cette succession). Par conséquent, un ralentissement temporaire de l'activité des moulins pouvait réduire les revenus de ces familles sans les annuler, d'autant plus que des travaux d'entretien pouvaient aussi occuper quelques bras en période creuse. Le moment venu, une surchauffe de la production trouvait dans ce vivier préservé les services nécessaires.

Toute évaluation fiscale doit bien sûr être considérée comme un reflet minimum de la fortune. En effet, les assesseurs ne furent jamais à même d'appréhender l'ensemble des richesses d'une paroisse. Cependant, ces documents ne laissent aucun doute sur la position de la main-d'œuvre de ces moulins : un groupe précisément défini de familles dépendantes de leurs emplois papetiers mais qualifiées et solidement ancrées dans ces paroisses rurales, qui étaient en mesure de répondre avec souplesse aux fluctuations du niveau de l'emploi.

Une hiérarchie prononcée et stable des fabricants

Les rôles de taille permettent aussi d'explorer le monde des fabricants. Ceux-ci émergent nettement de l'ensemble des taillables, supportant une fiscalité

1 600, et celui des quatre paroisses intérieures de 650 à 838. De nombreuses études ont eu tendance à surestimer le nombre d'ouvriers papetiers (voir les commentaires de D. Martin, « Les ouvriers papetiers thiernois au XVIII^e siècle. Pratiques sociales et formes contestataires », ch. 18, *Pays de Thiers. Le regard et la mémoire*, sous la direction de D. Hadjadj, Clermont-Ferrand (France), Institut d'étude du Massif-central, 1989; exemples : 1 C 510; Gazel, *Les anciens ouvriers*, p. 52.

23 Les postes hautement qualifiés étaient ceux de gouverneur, ouvreur, coucheur, leveur et saleran, qui étaient entourés en moyenne d'un ou deux apprentis et de quatre à six femmes chargées de la préparation des chiffons, du séchage, de la finition et de l'emballage du papier (voir par exemple le mémoire de Fontfreyde, 1754, 1 C 741). C'est à l'occasion d'enquêtes judiciaires que l'on a l'occasion de découvrir les employés d'un moulin (voir par exemple B AM 60, 25 février 1723). Vers la fin du XVIII^e siècle, des fabricants s'appliquèrent à former plus d'apprentis et recruter hors des familles papetières, provoquant d'inévitables conflits (voir 1 C 537, ou le contexte analysé par Reynaud, *Les moulins*, p. 171 et suiv.).

entre deux et six fois plus forte que leur nombre ne le demanderait. Encore ce fardeau fiscal sous-estime-t-il leur richesse par rapport à celles de leurs voisins, puisque la papeterie bénéficia d'un dégrèvement fiscal à partir des années 1730. Cette prééminence économique cache cependant de fortes et stables divisions. Plutôt que de simples inégalités entre fabricants, l'analyse des contributions fiscales des fabricants (pondérées et limitées au principal de la taille) révèle un écart important entre une majorité dont les cotisations sont en général inférieures ou proches de 50 lt et une poignée de familles acquittant plusieurs fois ce taux. Une fois encore, rappelons que les sources fiscales atténuent de tels contrastes : ici comme ailleurs, les plus riches furent proportionnellement moins imposés, grâce à la dispersion de leurs biens et à leur influence politique. Cette répartition changea très peu au XVIII^e siècle, et les nombreux témoignages de l'importance de quelques familles au siècle précédent — ainsi que les résultats de l'enquête de 1671 — suggèrent qu'il n'y avait là rien de nouveau²⁴. Une telle hiérarchie fut un facteur de stabilité des structures papetières de ces vallées, même s'il est impossible de nier l'existence de cas individuels de mobilité socio-économique.

En premier lieu, une hiérarchie prononcée des fabricants favorisait le développement de pratiques de sous-traitance qui permirent une utilisation plus poussée d'un plus grand nombre de battoirs²⁵. Sans l'appui de leurs voisins les plus riches, les petits fabricants auraient fabriqué de façon plus épisodique ou auraient pu être mis en difficulté par la hausse du coût des chiffons liée à un essor de la demande de papier. Par une sorte de « lubrification » des circuits financiers et commerciaux, la sous-traitance accrut, de façon souple et réversible, la production d'un capital bâti et humain globalement inchangé. Ces pratiques purent aussi avoir des conséquences moins favorables, mais l'important pour notre analyse est le fait qu'elles consolidèrent l'activité de l'ensemble des moulins du Livradois en répartissant la demande.

De fait, la sous-traitance s'inscrit dans un ensemble plus vaste de formes de collaboration entre fabricants de différents niveaux. Une étude des circuits du crédit (fondée sur une analyse des dettes, grandes et petites, encou-

24 Une comparaison systématique des cotes des fabricants n'est possible que pour un nombre limité d'années, faute de concordance entre les dossiers fiscaux des diverses paroisses préservés. Les années 1737, 1763 et 1778 furent choisies, pour lesquelles 37 séries de cotes sont disponibles, correspondant à autant de fabricants. Trente de ces cotes ne dépassent jamais les 70 lt, en termes pondérés, et leur répartition est très progressive. Les cotes de trois autres familles dépassent rapidement le seuil des 100 lt pour atteindre 150 lt et même 180 lt sur le tard. Les cotes restantes s'étagent de 150 à 250 lt. Voir aussi Boy, *Histoire de la papeterie*, p. 58, 67, 85–87; pour la situation au début des années 1670, voir BN mf, nouvelles acquisitions, n° 7455, f. 42.

25 Ces contrats notariés rapprochaient un papetier à court de fonds et un prêteur qui s'engageait à lui avancer les sommes nécessaires à la fabrication tout en exigeant, en retour, la vente exclusive de la production du premier à un prix convenu lors du traité. Voir P. C. Reynard, « Manufacturing Strategies in the Eighteenth Century: Subcontracting for Growth among Papermakers in the Auvergne », *Journal of Economic History*, vol. 58, n° 1, 1998, p. 155–182.

rues par les papetiers), montre le rôle minoritaire joué par des capitaux étrangers ou périphériques au métier. Ici, et cela contrairement aux cas Angoumois, Périgourdiens ou Thiernois, quelques papetiers importants avancent généralement à leurs confrères moins fortunés l'argent dont ceux-ci ont besoin. Les liens tissés par ces prêts semblent être restés souples, permettant par exemple d'emprunter auprès de plusieurs sources et ne dessinant pas de réseaux figés de dépendance. Ils ne purent cependant que renforcer la hiérarchie existante, qu'auraient par contre menacé de massifs apports financiers extérieurs²⁶. Divers services jouèrent un rôle semblable. Nous voyons, par exemple, les grandes familles papetières représenter les intérêts de leurs confrères moins bien placés auprès des autorités ou même auprès de mauvais payeurs, arbitrer des disputes locales, ou parrainer mariages et naissances²⁷.

Tout compte fait, la distribution des richesses dont témoignent de façon assurée les rôles fiscaux montre une hiérarchie sociale fortement différenciée et plutôt stable. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question de mobilité sociale, en rencontrant par exemple plusieurs cas de promotions de compagnons au titre de tenancier et même de fabricant-propriétaire, ou en notant l'ascension ou le déclin de certaines familles de fabricants. Mais destins individuels ou familiaux doivent se distinguer du sort de la stratification sociale dans laquelle ils fonctionnèrent. Ces trajectoires individuelles ne changèrent pas les formes de la société papetière d'Ambert. Il ne paraît pas possible de suggérer qu'un fort brassage social et une hiérarchie atténuée aient pu jouer un rôle dans la longévité de ce milieu. Au contraire, tout porte à croire que l'existence de groupes de niveaux de fortune fort différents mais fermement établis (même si la composition des groupes put changer au fil des décennies) permit de cultiver une souplesse des relations de l'emploi et de la production capable d'amortir les soubresauts de la conjoncture et de préserver les structures industrielles de ces vallées. Les positions de chacun trouvaient notamment des appuis dans une commune économie agraire.

Importance des biens-fonds

La conjonction fréquente d'activités agricoles et industrielles à l'époque moderne est bien connue, mais le cas de la papeterie auvergnate permet d'exposer l'ensemble des mécanismes du soutien apporté par les uns aux autres, et de démontrer la primauté des moulins dans les stratégies

26 Les circuits du crédit peuvent être analysés soit au niveau de dettes commerciales importantes (de l'ordre de plusieurs milliers de livres tournois; 114 furent recensées dans les minutes notariales; voir par exemple nots. Celeyron, 25 mai 1730, 7 mai 1731, 27 décembre 1736, 10 novembre 1738; Maignet, 24 mars 1762, 22 décembre 1771, 15 janvier 1772, 11 janvier 1773), soit au niveau de créances plus modestes qui donnèrent lieu à des poursuites devant la justice consulaire (quelques centaines de livres tournois; 19 cas en B AM 24). Deux tiers des créances recensées sont aux mains de papetiers (la moitié du chiffre total étant tenues par sept familles).

27 Exemples de services divers : B AM 61, 12 août 1724; not. Maignet, 9 mars 1775, 12 février 1776, 15 juillet 1777, 26 avril 1786; 5 E 12 dep. 451, 23 août 1691. Élections de gardes-jurés : 1 C 493, 494, 3360, 3720, 3723, 5006, 6308.

économiques des fabricants. La présence d'importantes terres autour d'une manufacture ne signale nullement son abandon prochain au profit de la rente foncière mais témoigne plutôt d'une complémentarité fondamentale. Celle-ci se manifeste à de multiples niveaux, et d'abord à celui des ouvriers papetiers.

Peu de familles d'ouvriers étaient dépourvues, nous l'avons dit, d'une petite assise foncière. À l'origine de cette modeste sécurité, outre leurs gages papetiers bien sûr, se trouvent également leurs droits d'accès à des communaux qui, de façon générale, jouèrent un rôle important dans l'économie des foyers modestes de cette région. En étayant les budgets des ouvriers papetiers, ces fonds fixaient la main-d'œuvre des moulins. Le calendrier papetier pouvait faire place aux travaux agricoles, par exemple pendant les périodes d'étiages estivaux qui paralysaient les moulins chaque année, mais aussi dans le rythme quotidien des journées ouvrières puisque le travail au moulin commençait de nuit, pour finir tôt l'après-midi²⁸.

Comme beaucoup d'autres entrepreneurs, les fabricants de papier d'Ambert profitèrent aussi de leurs respectables assises foncières. Ces terres fournissaient une partie des produits de bouche consommés par leurs familles, leurs ouvriers et d'indispensables animaux de trait, ainsi que divers matériaux pour réparer et reconstruire bâtiments et machines. Elles donnaient en outre de l'ouvrage aux ouvriers durant les nombreux ralentissements des moulins, qu'ils fussent saisonniers ou conjoncturels et plus longs²⁹. Pour un XVIII^e siècle bien documenté, il est possible de situer les revenus agricoles des papeteries entre un et deux tiers des revenus des fabricants. Cette proportion suggère que la plupart d'entre eux trouvèrent dans leurs fonds une réelle position de retrait, particulièrement lors des fameuses « chertés » qui grevaient le prix de leurs achats et tarissaient leurs commandes. La valorisation des revenus de la terre, notamment de par son orientation pastorale, pouvait alors compenser le laminage des profits papetiers³⁰.

Les biens-fonds aidaient bien sûr les papetiers à emprunter en offrant des garanties appréciées de tous, mais la terre, toujours en demande en ces

28 Poitrineau, *La vie rurale*, p. 217–236. Les communaux furent l'objet de convoitises ici comme ailleurs, contre lesquelles des papetiers s'élevèrent (1 C 2329; nots. J. Ponchon, 15 juillet 1773; Maignet, 22 septembre 1775). La question du travail nocturne est discutée en 1 C 493, 527, 528, 533. Les arrêts de travail estivaux dus à la sécheresse furent toujours nombreux en ces vallées (en sus des exemples cités en note 13, voir 1 C 526, 1772; 616 1786–1787; 3360; 4 J 521).

29 Défense du rôle des domaines en 1 C 3363, 28 avril 1733; l'emploi d'ouvriers papetiers à des travaux agricoles émerge souvent, notamment lors de disputes (B AM 83, 8 août 1746; tutelle Chapon, 1772–1780, B AM 208; 1736, B AM 69; juillet 1771, B AM 191; 18 septembre 1771, B AM 192; 29 avril 1772, B AM 108, par exemple). Certains papetiers achetèrent même des bois pour assurer leur consommation de charbon (not. A. Friteyre, 15 octobre 1752).

30 Ce rapport revenus agricoles/ revenus papetiers peut parfois être calculé, par exemple grâce à des comptes de tutelle ou à l'occasion d'une vente (B AM 208, 293–1780; not. Maignet, 22 mai 1782). Cependant, ce sont les rôles de taille qui permettent une évaluation plus générale, notamment grâce aux dégrèvements dont bénéficia la composante papetière de la taille durant les décennies 1730 et 1740. Les rôles tarifés donnant le détail des possessions des taillables montrent très bien l'importance des foins dans cette région.

vallées fort peuplées, servait aussi de « lest ». Des biens acquis lors des années prospères pouvaient être vendus le besoin venu, la parcellisation avancée des terroirs locaux facilitant ce délestage progressif³¹. Le rôle de support des biens-fonds était aussi facilité par le fait que terres, domaines et troupeaux pouvaient être loués, à ferme ou en métayage, épargnant ainsi au papetier les investissements indispensables à leur exploitation. Finalement, la terre permit aussi de consolider les relations entre les fabricants et quelques unes au moins des familles à leur service : les ventes de parcelles à des ouvriers papetiers pouvaient être facilitées par le fait que le prix de l'échange pouvait être prélevé à un rythme acceptable sur les gages à venir, notamment grâce à la création de rentes perpétuelles (dites aussi emphytéotiques)³².

Il faut pourtant souligner que les revenus fonciers ne constituèrent qu'une composante secondaire, auxiliaire des patrimoines papetiers, du moins pour la période durant laquelle la documentation est assez généreuse pour en connaître l'ampleur. Grâce aux particularités de la fiscalité pesant sur cette activité, il est possible de démontrer cette primauté de la manufacture. Connaissant le taux de la taille imposé sur la roue papetière et les fluctuations du nombre de roues taillées, on peut comparer les variations du montant de la taille pesant sur les fabricants à l'évolution de leur patrimoine non-papetier³³. Que l'on se tourne vers une période d'expansion ou de marasme de l'industrie papetière, l'importance des patrimoines fonciers varie dans le même sens que l'activité papetière. En particulier, nulle part ne détecte-t-on

31 Le parcours de la famille Fayolle de Chadernolles illustre bien les cycles d'achats et ventes de terres correspondant aux fortunes du moulin. De 1736 (c'est-à-dire 10 ans après son installation) à 1755, Joseph Fayolle acheta de nombreux fonds (nots. Poughon, 22 juillet 1736, 19 septembre 1738, 4 novembre 1738; Colange, 1739; A. Friteyre, 7 novembre 1742, 25 janvier 1747, 16 novembre 1749, 5 juillet 1750, 15 octobre 1752, 4 avril 1755; B. Friteyre, 21 juillet 1751). Il y eut ensuite une période difficile, dont témoignent un long différent avec un collègue, la faillite d'un sous-traitant, plusieurs poursuites pour créances, la perte d'une terre acquise d'une succession embrouillée (transaction Sauvade/Fayolle, not. Micolon, 12 avril 1759; saisie, 1764, B AM 94; dispute, 1764, B AM 185; défauts contre J. Fayolle, 1767, B AM 187; et rôle de taille de Chadernolles, 1761). Après la mort de J. Fayolle en 1769 et une gestion inattentive de ses biens par un conseil de tutelle qui laissa les moulins se détériorer, leur reprise en main par son fils demanda la vente de 11 terres entre le 31 mars 1790 et le 25 juillet 1791 (ventes enregistrées en 15 C 313, 314, 315, Insinuations). À une échelle plus impressionnante, le désinvestissement foncier en période de difficultés papetières peut être illustré par la longue série de ventes effectuées par les Gourbeyre de Noyras à la mi-siècle, alors même qu'ils étaient forcés d'arrêter plusieurs roues : nots. Ponchon, 3 mai 1741 (10 300 lt), 22 juin 1741 (3 500 lt), 30 août 1751 (9 500 lt); B. Friteyre, 28 avril 1752 (1 000 lt); Herbier-Laroche, 4 janvier 1749 (13 400 lt), 5 juillet 1752 (1 500 lt); Micolon, 10 février 1754 (400 lt), 25 mars 1757 (240 lt), 3 décembre 1758 (400 lt); Mathias, septembre 1776 (954 lt) (la famille avait par contre fait de forts achats durant les années 1730).

32 Exemples : nots. Journet, 15 août 1769, 13 mai 1780; Celeyron, 12 janvier 1733; Micolon, 25 mars 1757, 3 décembre 1758, 5 octobre 1759; Journet, 15 avril 1791; Pourrat, 13 novembre 1774; Herbier-Laroche, 27 janvier et 12 mai 1750; A. Friteyre, 29 janvier 1751; D. Gladel, 5 novembre 1750; Maignet, 21 mars 1774, 10 août 1784; Mathias, 23 juin 1772.

33 La diminution d'une cote au-delà de la somme correspondante à l'arrêt d'un nombre connu de roues (chaque roue étant imposée 4 lt après 1741) suggérera que les biens-fonds de ce fabricant furent aussi réduits. Rappelons que les cotes de taille sont utilisées après pondération.

d'essor des biens-fonds alors que s'étiolo la papeterie. Les papetiers achetaient des fonds quand ils en avaient les moyens, c'est-à-dire quand la papeterie était prospère. Ils furent contraints d'en vendre lorsqu'atteints par une conjoncture papetière négative. L'achat et le travail de la terre peuvent se comprendre comme une stratégie de diversification appréciée pour les raisons énoncées ci-dessus, mais sans qu'ils tendent à se substituer à la papeterie. Dans ces vallées du moins, la présence d'importantes terres autour d'une manufacture ne signale pas son abandon prochain au profit de la rente foncière. Elle indique plutôt une judicieuse complémentarité qui fut, indubitablement, un facteur de stabilité³⁴.

Des entreprises papetières d'envergure limitée et de structure pluri-unitaire

Ce titre ne veut nullement suggérer que les papetiers limitèrent humblement leurs attentes et n'espèrent jamais voir leurs familles s'enrichir. Mais quelque'aient pu être leurs rêves, il semble qu'ils aient choisi de limiter l'ampleur de leurs engagements dans cette manufacture et qu'ils continuèrent à apprécier la valeur des moulins à deux roues, les plus communs ici. La concentration la plus accentuée de richesses papetières remonte à la première moitié du XVII^e siècle. Durant une quinzaine d'années, trois frères Richard exploitèrent en commun huit moulins mus par 17 roues, contrôlant ainsi quelque 15 % du potentiel hydraulique papetier de ces vallées. Une génération plus tard, Benoît Colombier faisait tourner neuf roues, et Martin Grivel huit. Les familles qui leur succédèrent, au siècle suivant, au sommet de la hiérarchie livradoise, concentrèrent entre leurs mains, au mieux, neuf roues (Gourbeyre, Dupuy), sept roues (Richard) ou six roues (Sauvade de Richard avant 1715). Dans le cas au moins des Dupuy, il semble possible de déceler une volonté de limiter et même réduire leurs avoirs papetiers, alors même que la papeterie prospérait³⁵. On les voit, en contre-partie, s'appliquer, comme d'autres, à diversifier leurs investissements, au-delà de leurs achats de terres. Les papetiers ambertois s'intéressèrent aux revenus seig-

34 Il est à noter que cette concordance est plus affirmée pour les gros patrimoines que pour d'autres plus minces. On serait tenté de lire dans cette distinction la confirmation d'une logique qui voudrait que les petits ou moyens fabricants aient plus attachés à leurs terres que leurs plus riches voisins, qui purent se permettre d'adopter vis-à-vis de leurs fonds une attitude quelque peu plus spéculative, plus apte à suivre les aléas de la conjoncture.

35 Jean-Joseph Dupuy vendit en 1732 la fabrique de Thamiat pour concentrer son activité à la Grand-Rive (not. Celeyron, 7 septembre 1732; L. Apcher, *Les Dupuy de la Grandrive*, Paris, 1937, p. 68-69). La même famille s'était auparavant (date indéterminée) désintéressée des moulins de Barot (venant de la succession Colombier), qui eurent ajouté trois roues à leur patrimoine (une vente à rente emphytéotique signée en 1775 confirma une semblable transaction non connue; la succession avait été contestée; 12 et 10 avril 1775, 15 C 313; Apcher, *Les Dupuy*, p. 50-51). Pour leur part, les Gourbeyre de Noyras vendirent quatre roues en 1775 et 1789, mais ces ventes peuvent s'interpréter comme la conséquence de graves difficultés antérieures. Au recul de cette famille correspondait par contre la réunion tardive des fabriques des Meyts et du Prat aux mains de Thomas Richard (sept roues; not. Maignet, 27 mai 1782). Voir aussi Boy, *Histoire de la papeterie*, p. 85-87.

neuriaux et à ceux des dîmes, ainsi qu'à diverses rentes immobilières, aux avantages que procuraient l'achat d'offices et à quelques spéculations plus risquées³⁶. Une fois encore cependant, rien n'indique que les familles connues pour avoir poursuivi de telles activités aient eu l'intention d'abandonner la papeterie : de tels engagements étaient recherchés pour la diversité des conjonctures dans lesquelles ils opéraient, à même d'offrir d'utiles contre-poids aux aléas de la papeterie.

Non seulement les papetiers d'Ambert ne cherchèrent généralement pas à agrandir leurs entreprises au-delà d'une taille depuis longtemps familière à ces vallées, mais ils se montrèrent également attachés au moulin à deux roues comme unité de base de leurs avoirs. À une exception près, d'ailleurs mal connue, ils ne construisirent pas d'usine plus grande. Cette modestie est d'autant plus remarquable que les meilleures familles ambertoises eurent les moyens de tels agrandissements, auxquels d'ailleurs la division et la coordination des tâches caractéristiques de ce métier se prêtaient bien. La seconde moitié du XVIII^e siècle vit se multiplier de véritables « proto-usines » bien différentes des assemblages de moulins traditionnels et généralement voisins qui restèrent la norme à Ambert³⁷.

Leur attitude semble avoir été justifiée par les qualités de ces battoirs : une étude de l'évolution de la taille des entreprises durant le XVIII^e siècle (en nombre de roues actives) montre en effet que celles mues par deux roues traversèrent au mieux les périodes difficiles. Quand le marché papetier et la production d'Ambert s'effondrèrent vers 1740, les plus grosses entreprises furent les plus touchées. Elles eurent tendance à réduire leurs activités et leur part du total des roues actives tomba de plus de 60 % à moins de 30 %. Il leur faudra presque deux décennies pour retrouver leur ancienne prééminence. Quelques-uns des plus petits moulins, mus par une simple roue, durent fermer leurs portes, laissant leurs voisins à deux roues moins touchés, leurs rangs en fait déjà grossis par le replis d'unités plus importantes³⁸. C'est

36 Exemples : 1 C 5118 (charge de changeur, 1754); nots. Celeyron, 2 septembre 1747; Ponchon, 4 juillet 1773 (levée de dîmes, plusieurs fabricants adjudicataires, voir aussi 19 mai 1774); Micolon, 15 décembre 1777; Maignet, 7 décembre 1777 (rentes sur les aides et sur les gabelles), 1 août 1778; B. Friteyre, juillet 1743 (seigneurie), 20 mai 1751; Journet, 16 janvier 1776; charge de Secrétaire du roi acheté par Dupuy en 1736 (rôle de taille, Chadernolles). De plus, profitant de l'absence de droit de banalité en ces lieux, la plupart des papetiers exploitèrent un moulin à blé.

37 L'immense papeterie de Langlée (près de Montargis) fut choisie pour illustrer l'*Encyclopédie*; celle de Buges employait aussi plusieurs centaines d'ouvriers (C. Brunet, « La papeterie de Langlée », *Bulletin de la Société d'émulation de l'arrondissement de Montargis*, n° 67, 1984, p. 75–82 et n° 69, 1985, p. 202–210; Gerbaux, « La papeterie de Buges », p. 25–83). Voir aussi les transformations de la papeterie d'Essonnes à son achat par P.-F. Didot, ou celles entreprises par les Montgolfier à Annonay (Reynaud, *Les moulins*; Stein, « La papeterie d'Essonnes »). Les sept roues de la Grand Rive de Chadernolles semblent avoir été d'un seul tenant, cas unique à Ambert. Le très beau plan des moulins Richard à la Forie illustre la nature « composite » de leurs fabriques (Archives nationales, G₂, dossier 25, 1786).

38 Le nombre de roues actives à chaque site est enregistré soit par les enquêtes de l'intendance, soit par les rôles de taille, les revenus d'un moulin étant imposés au prorata du nombre de roues en activité.

autour de cette taille apparemment optimum que se construisaient les concentrations papetières d'Ambert. Une telle structure d'entreprise permettait une gestion souple. En cas de besoin, une ou deux unités pouvaient être mises à bas, louées, ou même vendues.

Évolution du milieu papetier : locations et ventes de moulins

La presque totalité des transferts de propriété de moulins au XVIII^e siècle est connue³⁹. Une première impression se dégage, la stabilité : 70 % des changements de propriétaires (113 cas) sont affaires de famille, de successions. Ce sont surtout les 46 autres cas, les ventes à un tiers, qui nous intéresseront, parce qu'elles étaient les plus susceptibles de renouveler ce milieu. Ce renouvellement fut en réalité bien timide ! Seul six acheteurs de moulins venaient de l'extérieur de ce métier. Parmi eux, deux artisans locaux familiers de ces rivières (dont l'un au moins était apparenté à des papetiers), qui choisirent de reconstruire deux petits moulins abandonnés depuis plusieurs années, et quatre marchands créanciers de papetiers en difficultés, dont deux ne continuèrent pas l'exploitation du moulin acheté et un troisième avait épousé une fille de fabricant. Ces ventes n'ouvrirent qu'une fenêtre bien étroite sur le monde extérieur⁴⁰.

Les ventes de deux ou trois roues dominent largement ces transactions (35 cas), parce que c'est là la taille d'une majorité des entreprises, mais aussi parce que ceux qui exploitent plusieurs moulins ne se séparent en général que d'un à la fois. Plus intéressante peut-être est la double observation suivante : les papetiers les plus importants choisirent de se défaire d'un moulin, c'est-à-dire d'une partie de leur patrimoine, beaucoup plus souvent qu'ils n'étendirent leur empire (23 cas contre 7), alors que les acheteurs furent soit de modestes papetiers (5 cas) soit, plus fréquemment, de nouveaux venus au rang des fabricants (29 cas, dont 19 étaient des compagnons accédant à la propriété et 10 des fils de fabricants s'installant dans leur pro-

39 Cette affirmation est fondée sur la constitution de dossiers individuels pour chaque moulin, dossiers remontant généralement à la fin de la première décennie du siècle (159 transferts de propriété). Même si la date ou le prix d'une transaction nous échappe, la présence d'un nouveau propriétaire est enregistrée par les dossiers fiscaux. Parmi ces ventes sont inclus les transferts de baux emphytéotiques qui, bien que demandant le paiement d'un loyer annuel, donnaient plein contrôle sur le moulin à l'acheteur à perpétuité. Ne sont pas prises en compte, par contre, deux ventes annulées, l'une parce que l'acheteur s'avéra incapable d'en régler le montant, l'autre parce que la famille du vendeur choisit d'exercer son droit de retrait lignagier.

40 Les marchands acheteurs furent : Jean Pourrat, d'Ambert, qui épousa la nièce d'un papetier (moulin de Gourbeyre-Valcivières, not. Maignet, 11 octobre 1773; moulin de Valeyre, voir rôle de taille de Valeyre, 1778); G. Martin, de Thiers (not. J. Ponchon, 13 août 1751); M. Trunel, d'Ambert (not. Celeyron, 12 juin 1751); les frères Dufour, de Thiers (not. Chassaigne, 18 juillet 1789). Les deux artisans étaient forgerons (Poyet; not. Rolhion, 22 novembre 1766) et meuniers (Pegheon; voir l'état des papeteries de 1733, 1 C 497). La lente évolution des patronymes de fabricants peut illustrer ce peu d'arrivées : ce sont respectivement près des deux tiers et encore un quart des noms connus au XVI^e siècle que l'on retrouve aux XVII^e et XVIII^e siècles, et les « nouveaux » noms sont presque toujours du pays (voir Boy, *Histoire de la papeterie*, p. 72, 110, 157).

pre moulin)⁴¹. Il est assez curieux que seules six ventes eurent lieu entre deux papetiers actifs et ayant l'intention de le rester. Une grande majorité des ventes (37, non compris les ventes vers l'extérieur) correspondent en effet à une modification du paysage papetier, soit que le vendeur se retire des affaires, soit que l'acheteur rejoigne le cercle étroit des fabricants pour la première fois (quoique issu du milieu papetier). Tout se passe comme si les papetiers qui ne faisaient que se replier hésitaient à favoriser un concurrent établi en lui vendant une partie de leurs biens, préférant un interlocuteur nouveau. Lorsqu'un fabricant vendait l'ensemble de ses roues, se retirant du métier, alors peu lui importait. Il est évident qu'il ne nous est pas possible de connaître tous les motifs de ces ventes, ni bien sûr de deviner qui, lors d'une vente, se mit au rang des postulants. Il semble cependant permis de déceler dans cette observation une certaine logique favorable aux intérêts des vendeurs continuant dans le métier. En vendant de préférence à des nouveaux venus, ils évitaient de renforcer leurs concurrents et, peut-être, créaient-ils aussi des liens de patronage entre eux-mêmes et ces débutants. Il est en tout cas vraisemblable que ces préférences furent favorables à la permanence des structures existantes en ces vallées. Les ventes sont relativement peu nombreuses et elles n'ouvrent que timidement ce monde sur l'extérieur; surtout, elles ne facilitent pas la concentration de la propriété mais bien plutôt le renforcement des entreprises moyennes.

Le renouveau du monde des fabricants se fit essentiellement par l'accès à la propriété de 19 compagnons. Plusieurs achetèrent des moulins de taille moyenne, bien que certains se soient contentés d'un bail emphytéotique. Le plus souvent, nous savons qu'ils empruntèrent, soit pour l'achat du moulin, soit pour les fournitures ou les réparations nécessaires, et qu'ils le firent généralement du vendeur (ou du moins d'un autre papetier). Tous, ou presque, avaient acquis une indispensable expérience de la gestion d'un moulin comme tenancier. Tout ceci suggère que ces nouveaux-venus étaient, en quelque sorte, du sérail, et que leur ascension fut largement acceptée par le milieu des fabricants. Le nombre des moulins loués ne fut jamais très élevé à Ambert, surtout en comparaison avec des foyers tel l'Angoumois où les propriétaires de moulins étaient généralement de riches marchands hollandais qui les louaient à de véritables dynasties de tenanciers du pays. À Ambert, la location de moulins semble avoir été liée à des cycles de la vie des familles papetières. On louait par exemple un moulin lorsqu'un décès prématuré laissait une veuve et des enfants en bas âge incapables ou peu désireux de s'occuper du moulin, ou lorsque de nombreux héritiers s'installaient hors la papeterie. On louait aussi lorsque les circonstances rendaient le financement d'une campagne impossible, et la location pouvait alors être un pas vers la vente. Somme toute, ces moulins offraient à d'ambitieux et compétents compagnons une chance de se préparer aux affaires.

41 Pour compléter ces chiffres, il faudrait ajouter 19 ventes par de petits ou moyens papetiers, et les ventes concernant des non-papetiers.

Ce que nous savons des marchés de vente et location des moulins suggère que le renouveau du monde des fabricants fut contrôlé par les meilleures familles qui, plus que d'autres, eurent tendance à se défaire d'un moulin, c'est-à-dire une partie seulement de leurs avoirs. Les nouveaux venus ne forcèrent pas l'entrée, ni par une compétition effrénée ni par l'apport de capitaux étrangers au milieu. Ils semblent plutôt avoir été choisis et admis, tant au niveau de leur préparation (grâce à la gérance) qu'à celui de l'accès à la propriété.

Stratégies familiales : les successions

Bien qu'elles s'inscrivent à l'intérieur des familles, les 113 successions à la tête d'une papeterie connues ne furent sans doute jamais exemptes de raisonnements, d'espoirs et de déceptions. Robert Forster a noté que, pour les meilleures familles du royaume, la « gestion des partages » était le plus important facteur de préservation des fortunes. Même au sein de milieux plus modestes, les historiens parlent de « stratégies ». Dans les milieux commerçants, certains voient là « la force entreprenante de la famille »⁴². Les transmissions de patrimoines sont régies par des impératifs légaux, par des habitudes ou modes de pensée, mais aussi par des réalités économiques et leurs perceptions. Le vœux commun à toutes les familles est bien sûr le meilleur établissement possible de tous les enfants. Il doit cependant être concilié avec les impératifs de fonctionnement de l'entreprise qui fait vivre la famille et l'espoir d'accroître sa fortune et d'élever sa position en concentrant l'héritage aux mains d'un héritier privilégié.

Pays de coutume aux frontières du droit écrit, l'Auvergne connue, à l'époque moderne, des pratiques successorales qui ont suscité différentes interprétations⁴³. Certains ont noté les tendances égalitaires de la Coutume

42 R. Forster, *The House of Saulx-Tavanes: Versailles and Burgundy*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1971, p. 4, 204 et passim. M. Gresset voit là le « secret du succès » des parlementaires de Besançon (*Gens de Justice à Besançon, 1674-1789*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 471). Voir encore J.-P. Hirsch, *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, Paris, Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales, 1991, p. 126-134 en particulier; A. M. Azcona Guerra, « Une entreprise navarraise dans le réseau commercial de la France méridionale : les Vidarte (1754-1823) », *Annales du Midi*, vol. 108, n° 216, 1996, p. 498-499; H. J. Habakkuk, « Family Structure and Economic Change in Nineteenth-Century Europe », *The Journal of Economic History*, vol. 15, n° 2, 1955, p. 1-12.

43 Pour les commentaires qui suivent, voir J. L. Flandrin, *Familles, parenté, maison, sexualité dans l'Ancien Régime*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, p. 79; A. Poitrineau, « Institutions et pratiques successorales en Auvergne et Limousin sous l'Ancien Régime », *Études rurales*, n°s 110-112, 1988, p. 31-43; B. Brunel, *Le vouloir vivre et la force des choses*, Clermont-Ferrand (France), Institut d'étude du Massif-central, 1992, p. 287-311; M.-A. Moulin, concernant la Haute Marche, *Les maçons de la Haute-Marche au XVIII^e siècle*, Clermont-Ferrand (France), Institut d'étude du Massif-central, 1986, p. 286-290; J. Yver, *Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de géographie coutumière*, Paris, Éditions Sirey, 1966, passim, quelques remarques sur le cas auvergnat p. 160-161. Une édition de 1760 de la Coutume d'Auvergne est disponible aux Archives du Puy-de-Dôme (1 Bib-R 39). Exemples de testaments de fabricants : P. Berger, B. Vimal, M. Sauvade, J. Sauvade, C. Chapon, A. Joubert (nots. Celeyron, 10 janvier 1727, 17 mars 1736; J. Ponchon, 22 mai 1753; Micolon, 25 mai 1768; Journet, 6 janvier 1772; Maignet, 25 septembre 1774).

d'Auvergne, qui se manifestent par exemple dans les limites strictes qu'elle impose aux avantages, ou « préciput », que l'on peut accorder à l'un des héritiers, l'aîné en général mais pas forcément. De ce préciput (un quart au maximum du patrimoine transmis) devaient d'ailleurs être déduites certaines des donations, tels les legs pieux ou ceux débordant du cadre immédiat de la famille. Le fait qu'en cas de décès ab intestat ou de succession en ligne collatérale, le partage était égalitaire, témoigne encore de ce penchant vers des pratiques que l'on rencontre en général plus au nord. Cependant, les signes abondent qui trahissent le caractère inégalitaire de la Coutume d'Auvergne. Proche du droit écrit, elle admet, de façon très large, les donations entre vifs sans en organiser le rapport et permet d'être à la fois héritier et légataire. Surtout, elle permet d'utiliser le régime matrimonial pour avantager un héritier choisi. C'est dans un contrat de mariage que les maîtres de patrimoine « faisaient un aîné », pratique libre de restriction, définitive, et dans laquelle pouvait être incluses des garanties préservant le bien-être du couple vieillissant et l'autorité du père. L'apport supplémentaire à l'enfant concerné était quelque peu compensé par les dots et légitimes concédées à ses frères et soeurs qui renonçaient alors le plus souvent à l'héritage.

C'est en suivant ce modèle que de nombreuses familles de papetiers furent capables de concentrer leur patrimoine aux mains d'un héritier choisi, frères et soeurs se contentant d'une portion réduite de l'héritage et s'orientant souvent hors du métier. Ce choix était fréquemment renforcé par une période d'association entre le père et le fils (ou le gendre)⁴⁴. Ce fut notamment la stratégie suivie par plusieurs familles notables, tels les Gourbeyre, les Dupuy ou les Richard, mais également celle de beaucoup d'autres plus modestes⁴⁵.

44 Cette association était, en cas d'incompatibilité, démantelée en suivant des règles prévues par le contrat. C'est ainsi qu'en 1750, Claude Sauvade de la Combe-Basse régla avec son gendre Benoît Vimal le différent né de leur incompatibilité à vivre ensemble (not. D. Gladel, 3 octobre 1750). Autres exemples de sociétés semblables : nots. J. Ponchon, 7 juin 1776; Maignet, 26 juin 1792). Rappelons que tous les cas où l'unité d'un patrimoine fut maintenue ne révèlent pas une stratégie. Certaines familles n'eurent pas de choix, soit que leur fabrique fut très petite et déclarée indivise, soit que l'héritier se soit retrouvé seul.

45 La continuité d'une telle pratique à l'intérieur de la famille Gourbeyre de Noyras est manifeste sur trois générations (voir le testament de C. Gourbeyre, qui avait lui-même été héritier universel et tuteur de ses trois frères qui quittèrent le métier, 19 décembre 1733, 4 J 250; mariage de Joseph Gourbeyre, not. Micolon, 1778), mais rompu à la quatrième (Table des mutations, An 4, 15 C 307, veuve Marianne Quiquandon). Semblables stratégies chez les Dupuy (testament de J.-J. Dupuy, not. B. Friteyre, 1747; mariage de son fils, Apcher, *Les Dupuy*, p. 97-98). Autres exemples (la plupart de ces successions sont formulées à l'occasion de mariages, dont le nom du conjoint masculin est donné ici) : P. Bégon, not. Celeyron, 26 novembre 1726; A. Sauvade, not. Celeyron, 15 novembre 1734; B. Vimal, not. Herbier-Laroche, 7 février 1743; L. Richard, not. D. Gladel, 15 juin 1744; T. Richard, not. Micolon, 19 décembre 1773; D. Joubert, not. Herbier-Laroche, 19 septembre 1747; J. Tamisier, not. Ponchon, 6 juin 1751; A. Artaud, not. Herbier-Laroche, 24 juin 1754; C. Bégon, not. Micolon, 27 septembre 1760; B. Missonier, not. Maignet, 7 décembre 1764; J.-J. Gourbeyre, not. Journet, 13 mai 1771; J. Joubert, not. Maignet, 25 septembre 1774 et 12 février 1776.

Cependant, des partages plus égalitaires, installant plusieurs enfants dans leurs moulins, dominent le corpus des cas connus⁴⁶. Ces partages de patrimoine étaient le fruit soit d'un fractionnement de l'entreprise lorsque la propriété de plusieurs moulins le permettait, soit de l'endettement de celui qui héritait d'un moulin unique mais versait de fortes compensations à ses frères et soeurs qui pouvaient ainsi s'installer à leur tour. Il est parfois possible de suivre de près les tensions qui suscitèrent de tels partages tendant vers l'égalité, tout comme se rencontrent des efforts pour les compenser, par exemple par la création d'une association entre frères destinée à préserver l'unité de l'entreprise⁴⁷.

Nous savons que le principe de l'indivision fut cher à toute famille productrice, et nous ne pouvons ignorer les preuves qu'en offre le milieu de la papeterie d'Ambert. Néanmoins, les exemples de fractionnements de fabrique ou de ponctions importantes des capitaux familiaux afin d'établir plus d'un enfant dans le métier dominant. Pour comprendre cet état de fait, il faut admettre que l'application du principe de l'indivision, ou de la moindre division, dépend de la conception que les familles avaient de la taille minimum du patrimoine nécessaire à l'entreprise ainsi que des possibilités offertes par

46 Notons par exemple le partage de l'héritage de Amable Vimal qui sépara les gros moulins du Champ et de la Boissonie (not. J. Gladel, 28 août 1718); l'établissement des fils de Guillaume Artaud aux moulins de Boys-Second, du Suchet, de la Terrasse et d'Escalon (not. Celeyron, 25 mai et 3 juin 1730; 3 mai 1746, 4 J 251; not. Herbier-Laroche, 24 juin 1754); la scission de Ribeyre entre deux héritiers Fourneton (fils d'un premier lit installé à Pallix, not. Maignet, 24 juin 1773); le partage Pierre Bégon (un fils gardera Lagat-le-Haut et l'autre ira à Rolland, not. Celeyron, 26 novembre 1726 et 14 novembre 1731); partage Martial Joubert (séparant les moulins de Boys, Boule-Basse, Tranchecoté, Châteaugay; voir rôles de taille correspondants); l'installation des enfants de G. Pegheon à Clurette, Clurette-Second et Vimal (not. Maignet, 26 juin 1792); ceux de F. Varesnes iront, en sus de Longuechaud-le-Bas, à Longuechaud-Trois et Longuechaud-le-Haut; les trois fils de Claude Sauvade s'établirent séparément aux Crottes, à Boesmes et Escalon (bien plus tard un Blaise Sauvade réunira de nouveau les Crottes et Boesmes). Les héritiers d'Antoine Sauvade avait pour leur part divisé les fabriques de Petit-Vimal, Richard et la Combe-Basse en trois affaires distinctes, leur soeur s'établissant aux Meyts par mariage (nots. J. Gladel, 3 août 1715; Collangette, 12 septembre 1728). La branche établie au Petit-Vimal éclatera ensuite entre le Clouvet, Valeyre et un Petit-Vimal amoindri (not. Micolon, 25 mai 1768). Relèvent d'une semblable stratégie « d'éclatement » l'installation à Ribeyre et Lagat-le-Bas des héritiers Lebon qui avaient accédé à la propriété à Lagat-le-Haut peu avant (not. Maignet, 29 novembre 1760, 10 mai 1767; voir aussi 26 décembre 1765), ou celle des héritiers de D. Tamisier à Clouvet-Second et Boule-Haute, alors que leur père avait lui-même acheté et rapidement agrandi Boys-Second (not. J. Ponchon, 22 février 1760; not. C. Ponchon, 28 septembre 1795).

47 Parmi les partages disputés signalons : succession Francolon (voir la transaction du 29 novembre 1767, not. P. Mathias); partage Sauvade (l'association créée entre Jacques et Claude Sauvade, héritiers d'Antoine à Valeyre, ne dura que moins de deux ans avant que les deux frères ne se décident à tirer au sort les deux lots de l'héritage; peu après, un troisième fils se plaindra que ses frères l'aient « forcé » à devenir compagnon; not. J. Gladel, 30 août 1715; 1722, B AM 58; 6 juillet 1723, B AM 60; 13 septembre 1726, B AM 17; 5 décembre 1744, B AM 74); partage Vimal (30 mars 1720, B AM 56; 14 juin 1726, B AM 62); plainte de A. Fourneton (not. J. Gladel, 26 février 1716). Autres exemples de sociétés entre héritiers : tutelle Joubert, 29 janvier 1722, B AM 17; not. Journet, 23 février 1778.

l'économie extérieure à la papeterie⁴⁸. Tout prête à croire qu'au XVIII^e siècle les fabricants de ces vallées pensaient l'unité traditionnelle, à deux roues, viable. C'est à ce niveau — celui répétons-le des moulins traversant au mieux les périodes difficiles — que s'établissaient, nous l'avons vu, les nouveaux fabricants, et en dessous de ce seuil que se rencontraient des résistances à la scission⁴⁹. Lorsqu'ils disposaient d'un patrimoine supérieur au minimum viable, les fabricants ne pensaient pas compromettre l'avenir de leurs enfants en le scindant pour répondre aux demandes d'une pluralité d'héritiers. Leurs décisions se comprennent mieux lorsqu'on se tourne vers la structure socio-économique de ces vallées. En effet, pour résister à leurs demandes, la famille devait offrir aux autres enfants des choix au moins aussi attractifs que la papeterie. Or il semble que seules les meilleures familles trouvèrent de telles alternatives en nombre suffisant. Pour les familles d'envergure moyenne ou plus modeste, la papeterie gardait tout son attrait. C'est ce que suggère une analyse des mariages d'enfants de fabricants, substitut imparfait mais acceptable d'une impossible exploration systématique des choix professionnels de ceux qui quittèrent les moulins.

Stratégies familiales : les papetiers face au mariage

Cent vingt-deux mariages d'enfants de fabricants sont connus. Parmi ceux-ci, près des deux tiers, 60 % pour être exact, épousèrent un enfant de fabricant du Livradois. Un tel niveau d'endogamie professionnelle — élevé sans être exceptionnel — indique pour le moins une volonté de consolider la position des familles dans une structure de groupe plutôt qu'un vif désir d'ascension sociale en profitant d'appuis extérieurs⁵⁰. Les liens ainsi tissés entre familles sont naturellement denses, ce dont témoigne par exemple la composition des conseils de tutelle d'enfants de fabricants⁵¹. Mais ces alliances ne révèlent pas de clan ou de logique particulière, si ce n'est que

48 C'est le raisonnement que B. Derouet applique à la terre (« Pratiques successorales et rapport à la terre : les sociétés paysannes d'Ancien Régime », *Annales E.S.C.*, vol. 44, n° 1, 1989, p. 173–206).

Voir aussi son analyse plus complète « Les pratiques familiales, le droit et la construction des différences (15^e–19^e siècle) », *Annales H.S.S.*, vol. 52, n° 2, 1997, p. 369–391.

49 En 1789, C. Grivel et son gendre déclaraient, pour expliquer leur association, que deux roues étaient nécessaires pour faire du papier blanc (not. Maignet, 5 juillet 1789). Voir aussi les déclarations d'indivis : nots. Journet, 9 mai 1783; Chassaigne, 28 Floréal An 3.

50 De nombreuses coordonnées de mariages furent citées dans les notes se rapportant à l'organisation de successions. Commentaires et comparaisons : A. Bruguère *et al.*, *Histoire de la famille*, Paris, Armand Collin, 1986, p. 84–91; Hirsch, *Les deux rêves*, p. 121–126; C. Marquié, *L'industrie textile carcassonnaise au XVIII^e siècle*, [Carcassonne], Société d'études scientifiques de l'Aude, 1993; S. L. Kaplan, *The Bakers of Paris and the Bread Question 1700–1775*, Durham, Duke University Press, 1996, ch. 11; B. Sorgesa-Miéville, *De la société traditionnelle à l'ère industrielle : les comportements familiaux face au changement économique*, Neuchâtel (France), Société d'histoire et d'archéologie, 1992.

51 Les registres de tutelle d'Ambert sont cotés B AM 17, 20, 22 et 26, ceux de Marsac B AM 154 et 155. Les 19 conseils de tutelle d'enfants de fabricants recensés à partir de 1715 comptent parmi leurs membres 38 % de fabricants et 18 % de compagnons papetiers.

d'évidentes règles d'homogamies sont respectées. Les trois vallées forment à ce sujet un monde unique, les chiffres ne cachant aucune préférence pour des mariages de voisinage ou entre vallées. De fait, les mariages vers l'extérieur sont plus révélateurs pour notre enquête.

Notons d'abord que rares sont les fabricants qui cherchèrent conjointe chez des confrères hors des trois vallées (4 %). Les mariages se faisant vers d'autres horizons professionnels (36 % des unions) furent aussi, bien sûr, respectueux des équivalences de fortunes. Seules les meilleures familles de fabricants s'allièrent à des marchands ou des propriétaires d'office, les plus modestes se tournant vers des laboureurs et quelques artisans. Mais — et c'est là l'important — la proportion de ces deux groupes s'inverse selon les fortunes. Un tiers seulement de ces mariages « extérieurs » concerne la majorité de petits ou moyens patrimoines⁵². Le reste concerne une élite riche d'une douzaine de noms. C'est dire que l'endogamie est nettement plus prononcée dans les milieux papetiers les plus humbles, ou, ce qui revient au même, que les liens tissés par le mariage avec le monde extérieur passent par l'élite des fabricants. Ce déséquilibre est encore accentué par le fait que les carrières religieuses semblent également avoir été réservées aux meilleures familles⁵³.

L'établissement de plusieurs enfants de fabricants hors du milieu papetier facilitait assurément la transmission d'un patrimoine papetier entier. Cependant, seule l'élite de ces vallées semble avoir trouvé en nombre suffisant des partis répondant à ses aspirations hors de la papeterie. La majorité des fabricants furent sans doute quelque peu isolés dans ces rustiques paroisses et manquaient d'envergure pour aller chercher conjoint plus loin. Les rôles de taille suggèrent, par exemple, que parmi les familles aux avoires comparables à ceux de modestes papetiers se comptaient surtout des fermiers et métayers de domaines appartenant à la bourgeoisie d'Ambert. Ces « locataires » n'étaient pas, on le devine, tout à fait du même monde que les papetiers.

52 Ce pourcentage est encore plus faible si nous en soustrayons les mariages d'enfants de fabricants tenanciers plutôt que propriétaires. Parmi les mariages les plus « intéressants » contractés par des fabricants, citons par exemple : B. Vimal/C. Chantemerle (not. J. Gladel, 25 septembre 1708); C. Richard/J. Chantemerle (not. J. Gladel, 30 septembre 1716); C. Sauvade/M. Pubeau (not. Madur, 23 janvier 1717); G. de Vissaget/M. Sauvade (not. J. Gladel, 23 septembre 1721); L. Richard/B. Molin (not. D. Gladel, 15 juin 1744); P. Fouilloux/M. Sauvade (not. Herbier-Laroche, 16 octobre 1744); J. La Croix/D. Sauvade (not. Herbier-Laroche, 14 avril 1750); J.-B. Buisson/M. Richard (not. Micolon, 6 juillet 1767). Parmi les mariages de moindre envergure : B. Quiquandon/M. Nourisson (not. Celeyron, 23 janvier 1731); A. Martin/M.-A. Nourisson (« Mémoire sur la faillite Quiquandon », 1744, 1 C 515); B. Gallon/A.-M. Chapon (not. B. Friteyre, 23 septembre 1754); C.-M. Poumier/A. Bégon (not. B. Friteyre, 4 octobre 1756).

53 Nul doute que le coût des installations en religion en limita le nombre. Voir par exemple l'établissement du titre clérical de T. Richard, étudiant en Sorbonne et futur prêtre de la Tour Goyon (not. D. Gladel, 15 juin 1744); les rentes des trois filles religieuses de C. Gourbeyre (19 décembre 1733, 4 J 250); les pensions des soeurs Dupuy aussi religieuses (not. B. Friteyre, testament de J.-J. Dupuy, 1747); nots. Micolon, 6 octobre 1766; Maignet, 3 avril 1787, 3 décembre 1791; Journet, 11 avril 1782.

Quoique prospères, ils n'offraient sans doute pas de perspective d'installation aussi solide que le souhaitaient ces fabricants, attachés à la possession de leurs moulins et à la réputation de leur état⁵⁴. Pour cette majorité, la papeterie demeurait l'ambition la plus pressante. Ils voulurent rester fabricants, même au prix d'une scission du patrimoine familial.

Il convient finalement de noter que l'évolution de la conjoncture économique papetière, marquée d'une érosion des taux de profit au XVIII^e siècle, favorisa sans doute ces réflexes « partageurs ». Une pratique inégalitaire, avantageant l'un des enfants, peut néanmoins paraître relativement équitable si le climat économique promet de prospères installations à ceux qui doivent se contenter de légitimes⁵⁵. Lorsque la conjoncture se détériore, ou du moins peut être jugée, dans le cas nous retenant, plus « tendue », les pressions augmentent pour un partage plus égalitaire de l'entreprise familiale.

Conclusion

Le profil socio-économique de la communauté industrielle des papetiers du Livradois demeura remarquablement stable durant le « long XVIII^e siècle » pour lequel une riche documentation a survécu, et tout ce que nous savons du siècle précédent suggère que cette pérennité fut caractéristique d'une bonne partie de l'ère moderne. Les facteurs de continuité que nous avons observés peuvent se ranger en deux catégories.

Un premier groupe contribua à la flexibilité de ces entreprises face aux fluctuations de la conjoncture. Rangeons sous ce titre les constatations suivantes, qui ne sont d'ailleurs pas toutes indépendantes les unes des autres : des structures pluri-unitaires fondées sur les moulins à deux roues, les plus solides; une main d'oeuvre abondante, dépendante et compétente, mais aussi capable d'absorber les inévitables variations du niveau de l'emploi; une complémentarité poussée entre la papeterie en général et l'univers pastoral l'entourant; une hiérarchie prononcée favorisant l'organisation, autour des meilleurs noms, de réseaux de production facilement modifiables. Ces caractéristiques touchent à la gestion des moulins, qu'elles protégèrent des restructurations brutales que les crues et étiages de la demande imposèrent inévitablement. Toutefois, ces caractéristiques étaient elles-mêmes susceptibles de modifications au fil des ans et des générations. Elles se maintinrent, dans leur ensemble, grâce à un second groupe de conditions qui concernent les modalités du renouvellement du milieu papetier.

54 Toujours noté, « l'esprit de corps » des papetiers est bien sûr difficile à mettre en évidence. Un indice de ce qui a pu les séparer de leurs voisins peut se trouver dans leur maîtrise de l'écrit, reflétée encore dans l'attention portée à l'éducation de leurs enfants dont témoignent de nombreuses délibérations de conseils de tutelle (voir par exemple les cas suivants concernant des familles plutôt modestes : C. Fourmeton, 25 juillet 1715, B AM 17; P. Joubert, 29 janvier 1722, B AM 17; J. Artaud, février et 27 juin 1738, B AM 154; J. Nourisson, 6 février 1750, B AM 154; C. Chapon, 11 janvier 1772, B AM 155).

55 Bruguère *et al.*, *Histoire de la famille*, p. 65–67.

On décèle chez les principaux fabricants le souci de limiter leur engagement dans la papeterie et de diversifier leurs investissements. Ce sont eux qui, soit directement en vendant une partie de leurs avoirs, soit indirectement en ne poussant pas plus loin la concentration de cette industrie, maintinrent ouverte une modeste voie d'accès à la propriété. La location de moulins restant l'exception plus que la règle ici, les possibilités de formation des compagnons à la gestion et finalement à la propriété furent aussi mesurées, contribuant à une promotion des talents qui tenait plus de la cooptation que de la compétition, et à laquelle le monde extérieur ne semble pas avoir été convié. L'isolement des moulins en des paroisses essentiellement rurales entérinait l'existence de ce tranquille flux de renouveau en offrant de plus grandes possibilités d'installation hors de la papeterie aux enfants de l'élite des fabricants qu'à ceux de la majorité. En conséquence, les possesseurs de petits ou moyens moulins eurent tendance à partager leur patrimoine et à installer leurs enfants à un niveau modeste (comparable à celui auquel ils avaient sans nul doute commencé eux-mêmes) plus qu'à concentrer leurs forces en des stratégies conquérantes. Le renouvellement de ce milieu ne fut jamais brusque. Il se fit plutôt par une lente évacuation en grande partie vers le haut (avec bien sûr aussi quelques inévitables échecs) et des arrivées sans surprise. Quoique lent, ce flux évita sans doute que compagnons et maîtres de différents niveaux ne développent des vues trop polarisées de ce métier, contribuant ainsi à la souplesse des relations du travail. Il ne remit cependant jamais en question la hiérarchie des entreprises qui caractérisait ces vallées.

Aucun document ne nous est parvenu dans lequel un papetier exprime en termes clairs ce que nous découvrons dans ce foyer industriel : un attachement à des structures sociales et économiques propices à la poursuite de stratégies entrepreneuriales « souples » qui ne sont ni conquérantes ni vouées au désinvestissement mais plutôt soucieuses de perpétuation. Aussi sera-t-il toujours difficile de distinguer individus et groupe, ou de faire la part du voulu et du vécu parmi ce que l'on peut connaître des décisions de chacun. Peu de fabricants se seraient sans doute déclarés satisfaits de leur sort au point de n'y vouloir rien changer, et la permanence que nous avons voulu mettre en évidence ne peut pas être, et ne serait jamais de toute évidence, celle des individus. Elle est celle des structures, c'est-à-dire de la forme, de la taille et de la hiérarchie des entreprises ainsi que de la place d'une industrie dans un monde rural. La pérennité d'un centre manufacturier tel celui des papeteries du Livradois est moins surprenante lorsque l'on admet que les ambitions personnelles eurent leur place, à l'époque moderne comme à toute époque, mais qu'elles purent parfois s'inscrire à l'intérieur de structures familiales dont la valeur première était d'amortir les soubresauts de la conjoncture. La maturité économique du foyer papetier d'Ambert fut particulièrement longue parce que l'esprit d'entreprise de ses fabricants demeura entier mais respectueux des formes qui l'avaient vu s'épanouir.

Les ambitions plus remuantes de ceux qui participèrent, avec ou sans succès, aux aventures de l'industrialisation, auront, ailleurs, été nourries de per-

ceptions d'un monde plus vaste, dans lequel l'espoir de maîtriser les demandes des marchés devait s'évanouir et faire place à des stratégies de conquête. Jusqu'alors, en ces vallées mais sans doute aussi en de nombreux contextes semblables, il put sembler préférable de fonctionner à l'intérieur de formes sociales et économiques qui avaient fait la preuve de leurs capacités à limiter les risques propres à chaque métier. Refuser de voir en de tels choix un dynamisme entrepreneur — que l'on voudra réserver à des efforts plus conquérants — revient à ignorer de nombreux exemples de longévité pluri-séculaires, ou à ne les comprendre qu'en termes négatifs ne rendant point justice aux volontés humaines les ayant arrachés au temps. C'est une maturité industrielle voulue et sans cesse re-conquise que célébraient les papetiers lorsqu'ils vantaient « six siècles » de papeterie à Ambert.